

POINT DE VIGILANCE – ÉTAPE 3

(2ND DEGRE)

➤ **Classe(s) engagée(s)**

Respecter **impérativement** le nombre de classe maximum indiqué dans le cahier des charges de chaque appel à projets, à savoir :

Appel à projets sollicité*	Elèves concernés
Ateliers artistiques	Elèves volontaires (15 élèves minimum) d'un collège ou d'un lycée
Ateliers scientifiques et techniques	Elèves volontaires (15 élèves minimum) d'un collège ou d'un lycée
Classes à projet artistique et culturel (classes à PAC)	Elèves et apprentis d'une classe de lycée professionnel
Classes à projet d'éducation aux médias (classes à PEM)	Elèves d'une classe de collèges ou de lycées
Gip Acmisa - Projet de classe	Une à deux classe(s) (ou groupe(s) institué(s)) d'un(e) même école/établissement scolaire
Gip Acmisa – Projet fédérateur	Pas moins de 4 classes et pas plus de 8 classes d'un(e) (ou plusieurs) école(s) et/ou établissement(s) scolaire(s)
Lire la ville	Classe(s) ou groupe(s) d'élèves institué(s) d'un(e) (ou plusieurs) école(s)/établissement(s) scolaire(s)
Actions éducatives innovantes à caractères scientifique et technique	Une à plusieurs classes d'un(e) même école/établissement scolaire ou d'un groupe scolaire/réseau
Classe d'Initiation à l'Architecture	La totalité des élèves d'un groupe classe d'un collège

* pour plus d'informations, veuillez consulter le [cahier des charges de chacun de ces appels à projets](#) et/ou le [tableau détaillé des différents appels à projets concernés par la campagne PACTE](#).